



# Vétheuil



Novembre 2021

## Les nouvelles Brèves N°99

### Le mot du Maire

C'est avec plaisir que je vous présente une nouvelle version de vos « Brèves », elles vous permettront d'aller à l'essentiel en un coup d'œil et un QRcode vous aidera à accéder très facilement au site de la commune et aux versions numériques des « Brèves ». A l'occasion de ces « nouvelles » Brèves, nous vous rappelons des informations importantes tant pour les bons rapports de voisinage que la qualité des locations dans le village. Les propriétaires se doivent d'être exemplaires et éviter de faire la une des gazettes locales comme cela a bien failli arriver.

Et puis, nous nous félicitons du beau succès du bac cette année encore. C'est une réussite que ne démentent pas les années. Vous pourrez découvrir les chiffres en dernière page qui n'ont rien à envier à ceux des années précédentes quand on connaît les conditions dans lesquelles le bac a démarré en avril dernier.

Bonne lecture à tous.  
DHP

### Rappel Autorisation préalable de mise en location

En février 2019, la commune a délibéré pour mettre en place l'APML (Autorisation préalable de mise en location) comme cela a été longuement expliqué dans les brèves n°91 d'avril 2019. Nous vous rappelons donc aujourd'hui que toute location doit être précédée du dépôt en mairie, par le bailleur, d'un dossier complet tel que défini par la loi.

#### Dossier

Imprimé Cerfa 15652 et diagnostics techniques

- diagnostic de performance énergétique,
- constat de risque d'exposition au plomb,
- copie d'un état mentionnant l'absence d'amiante,
- état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz,
- état des risques naturels et technologiques.

### Accompagné des pièces suivantes

- projet de bail ou bail,
- état des lieux entrant,
- le montant du loyer et charges,
- plans intérieurs et photographies.

### Sanctions

En l'absence de déclaration ou d'autorisation, le bailleur encourt, faute de régularisation, une amende administrative de 5 000 €, décidée par le représentant de l'Etat. En matière d'autorisation préalable, la récidive dans les trois ans ou la location malgré le rejet d'autorisation peut être sanctionnée par une amende pouvant atteindre 15 000 €. Le produit de ces amendes administratives est intégralement versé à l'ANAH.

### Mise en œuvre

Les dossiers sont transmis par le bailleur au secrétariat de la commune, en mains propres, par courrier en RAR ou par mail. Tous les renseignements sont disponibles sur le site de la commune.

### Parking Place de la Mairie

Nous avons la chance d'avoir un marché alimentaire sur la Place de la mairie, chaque vendredi matin, qui fait le bonheur des habitants de Vétheuil et de ses alentours. Nous constatons depuis de nombreux mois que l'arrêté réglementant le stationnement les jeudis et vendredis n'est malheureusement pas respecté. Les commerçants ne peuvent pas s'installer à leur place quand ils arrivent à 6h, cela désorganise tout le marché. Nous ne souhaitons pas qu'ils partent, lassés de tous les désagréments qu'ils subissent chaque semaine. Nous vous rappelons que la gendarmerie peut faire enlever les voitures gênantes. Nous vous remercions par avance de votre vigilance.



## Le jour de la nuit



Samedi 9 octobre, dans le cadre de l'événement national « le jour de la nuit », Vétheuil, avec le PNR et la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine, organisait une soirée de sensibilisation aux méfaits de la pollution lumineuse nocturne sur notre santé et la biodiversité. En effet l'éclairage nocturne progresse chaque année et perturbe les comportements de reproduction et de nutrition de la majorité des organismes vivants.

Dans une ambiance sympathique sur les bords de Seine, les participants ont appris, entre autres, à identifier les cris des animaux nocturnes, puis la soirée s'est poursuivie par une balade de nuit en pleine nature guidée par Nolwenn Quilliec, conservatrice de la réserve.

Cette action pédagogique a permis à chacun de mieux comprendre les enjeux d'une réduction de l'éclairage public et privé sur notre commune et comment faire des économies d'énergie tout en protégeant la biodiversité et notre ciel étoilé. Merci aux participants et à tous ceux qui ont permis la réussite de cet événement.



## Ça joue à la MARPA

Ambiance chaleureuse à la MARPA «Les Jardins du Vexin» le mercredi 29 septembre dernier, avec le loto annuel au profit des résidents.

L'équipe de la MARPA a organisé et animé un après-midi festif où de nombreux lots ont été gagnés, dont le 1er était une cafetière à dosette.

Merci aux généreux donateurs des lots: familles, commerçants de Vétheuil (pharmacie, boulangerie, tisserand, épicerie) et de Magny-en-Vexin, ainsi qu'à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

Les résidents, heureux de cette animation, sont repartis gâtés et enchantés.



## Haut les masques !

Si les restrictions sanitaires se sont allégées, il est regrettable de voir que le port du masque n'est plus vraiment respecté depuis l'été dernier. Aussi, nous vous rappelons que le masque est de rigueur dans un rayon de 50 mètres autour de l'école, chez tous les commerçants et sur le marché de Vétheuil.

Par ailleurs, il est prudent d'éviter de se serrer la main, ainsi que les embrassades et proximités inutiles. Pour la santé de tous, merci de respecter ces simples consignes.

## CCAS\* : Pensez à vous inscrire !

Si vous êtes né en 1952 ou avant ou si vous êtes nouvel habitant de Vétheuil ayant 70 ans et plus en 2022, inscrivez-vous en mairie, muni de votre carte d'identité et de votre avis d'imposition (ou de non imposition) justifiant ainsi de votre résidence principale, afin de bénéficier de la sortie (selon les mesurs sanitaires) et du coffret gastronomique annuels

\*Centre Communal d'Action Sociale





## Une belle opération de nettoyage d'automne

Pour répondre à l'appel de la Communauté de Communes qui proposait le nettoyage des espaces verts aux abords des routes et des chemins, nous avons proposé de participer à cette opération le samedi 25 septembre au matin.

Ayant repéré un dépôt sauvage dans la Réserve Naturelle grâce à l'application Clean2gether, nous avons défini un parcours permettant d'y accéder.

Il s'agissait, partant du parvis de l'église, de remonter le Chemin de Chérence puis de bifurquer à droite pour finir par rejoindre le Chemin de l'Aumône avant de redescendre à l'église, le dépôt signalé se trouvant entre les deux chemins.

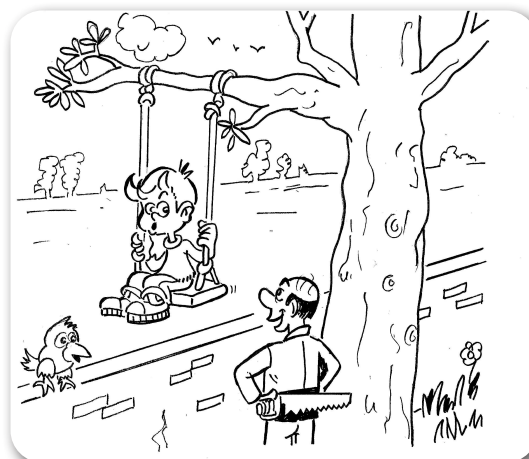
Ainsi, nous partîmes 500 !... Plutôt 9, en réalité, mais cela représente tout de même 1% de la population vétheuillaise ! 9 volontaires partis gaiement ramasser d'étranges objets tels que des bouteilles en verre, bien sûr, mais, plus surprenant, un ventilateur de voiture, des gravats, des morceaux de métaux, un bout de tôle fibrociment (contenant de l'amiante), du plastique (beaucoup de plastique...), etc.

Un grand merci aux participants qui ont donné de leur temps pour permettre de collecter près de 500 litres, sans compter les gravats laissés en chemin pour qu'ils soient récupérés par nos agents communaux.

Après 2h de marche et de ramassage, nous avons fini notre matinée champêtre en partageant le verre de l'amitié sur la terrasse du gîte. Ce fût l'occasion, pour certains, de découvrir ce site magnifique et la vue proposée depuis sa terrasse.



## Taille des haies et arbres Règles de bon voisinage



L'entretien de nos jardins peut être source de conflits de voisinage.

Aussi, pour s'en prévenir, voici quelques rappels des règles édictées par le **Code Civil** :

« La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal du lieu où se situe le terrain.

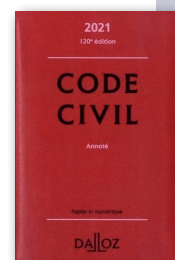
Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété. »

Et, à propos des plantations mitoyennes :  
« L'entretien est à la charge des 2 parties : chacun doit tailler son côté de la haie.

Il est conseillé de tailler les 2 côtés de la haie au même moment.

### Textes de loi et références :

- Code civil : articles 653 à 673
- Obligations relatives aux plantations : articles 668 à 673



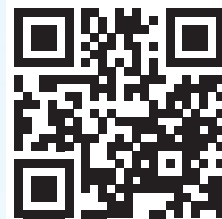


**Mairie de Vétheuil, 5 Place de la Mairie**

**☎ 01 34 78 13 18**

**✉ [mairiedevetheuil@orange.fr](mailto:mairiedevetheuil@orange.fr)**

**Retrouvez toutes les informations de la mairie sur  
[www.mairie-vetheuil.fr](http://www.mairie-vetheuil.fr)**



**Scannez le QRcode**

## **Le bac de Vétheuil**

**E**h oui, notre bac a repris du service entre Avril et mi-October, bravant cette année les difficultés dues au Covid et gestes barrières. Il a permis à tous nos visiteurs, randonneurs et cyclistes en quête de découverte de nouveaux espaces de profiter d'une petite croisière fort agréable d'une rive à l'autre de Moisson (78) à Vétheuil (95) et de pouvoir apprécier les différents paysages changeants à toute heure.

Gratuit, ludique, rapide et original notre bac aura permis durant les week-ends sur sa période 2021 le transport de près de 25 000 passagers.



## **Manifestations de la Mairie et du Foyer Rural**

- **13 et 14 Novembre** : Les Petits moments du Vexin (Foyer Rural, en partenariat avec le PNR).
- **Dimanche 21 Novembre** : Les Ateliers de Noël (Foyer Rural)
- **27 Novembre à 20h30** Théâtre « Toutes les choses géniales » (organisé par la Mairie au Foyer Rural)
- **4 et 5 Décembre** : Marché de Noël (Foyer Rural)
- **Dimanche 12 Décembre** : Noël des Enfants (Foyer Rural)

*Détails des manifestations sur les sites de la Mairie et du Foyer Rural*

## **Informations diverses**

### **Préservez la tranquillité de vos voisins**

Évitez les bruits gênants en dehors des horaires ci-dessous :  
(Arrêté Préfectoral du 28/04/2009)

**Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00**

**Le Samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h0**

**Le Dimanche de 10h00 à 12h00**

### **SMIRTOM**

Vous avez vu la publicité à la télévision concernant le tri des emballages  
**ATTENTION : pour le SMIRTOM le tri de tous les emballages plastiques  
CE N'EST PAS POUR TOUT DE SUITE**

J'ai une question ou un doute ? Je contacte le SMIRTOM au 01 34 66 18 40

Ou par Courriel : [smirtom@smirtomduvexin.net](mailto:smirtom@smirtomduvexin.net)

Site internet : [www.smirtomduvexin.net](http://www.smirtomduvexin.net)

**Passage des encombrants le MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
vexin val de seine**  
[www.vexinvaldeseine.fr](http://www.vexinvaldeseine.fr)



**Commune adhérente**  
**Parc naturel régional  
du Vexin français**  
[www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)

### **Rédaction**

Dominique Herpin-Poulenat  
Isabelle Lépicier-Caputo  
Christine Gibaud  
Dominique Barbier-Cintrat

Laurent Dugas  
Olivier Rouche  
David Le Glanic  
**Illustrations**  
Michel Caputo